

CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES FORMATIONS DE PNL EN PRESENTIEL DISPENSEES PAR L'IFAC

Dernière mise à jour le 07/01/2018

PREAMBULE

Ce document de conditions particulières vient compléter le document de CGV/CGU de l'IFAC, disponible à l'adresse :

<https://www.ifac-formations.com/wp-content/uploads/CGV/CGV.pdf>

En cas de divergence, ce sont les conditions particulières qui priment sur les conditions générales.

Ci-après IFAC est désigné comme étant le « Formateur », le « Vendeur » ou la « Société ».

La personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société, sera désignée ci-après, « l'Acheteur », ou « le Client », ou « le Stagiaire ».

Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement les conditions particulières. Les modifications seront applicables dès leur mise en ligne. Les conditions particulières applicables sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande.

L'acronyme NLP désigne la Neuro Linguistic Programming. Une traduction de cet acronyme en français donne PNL (Programmation Neuro Linguistique). Ces deux acronymes seront utilisés et désignent la même chose. (<https://www.purenlp.com/articles-1/2016/11/8/what-is-neuro-linguistic-programming>)

L'attitude est un élément fondamental en PNL. Tout stagiaire considérant ne pas être capable de contrôler son attitude, ou tout stagiaire ayant eu de diagnostiqué un quelconque problème mental s'engage à ne pas s'inscrire. Dans le cas contraire, si les faits étaient avérés, le stagiaire ne sera pas autorisé à participer à la session de formation et aucun remboursement ne saura être sollicité.

I. CONDITIONS PARTICULIERES LIEES AUX FORMATIONS DE PNL EN PRESENTIEL DISPENSEES IFAC

ARTICLE 1. CONDITIONS ABSOLUES

Le stagiaire reconnaît et a bien conscience du fait que la PNL (NLP) n'est pas de la thérapie et n'a aucune vocation médicale ou psychologique. La PNL (NLP) est une méta-discipline qui consiste en l'étude de la structure de l'expérience subjective et de tout ce qui peut en être calculé. La véritable PNL (NLP) est donc à vocation éducative. (<https://www.purenlp.com/articles-1/2016/11/8/nlp-neurolinguistic-programming-is-not-therapy-period>)

Le stagiaire s'engage à ne jamais utiliser ces techniques pour profiter de la faiblesse d'une tierce personne. L'IFAC n'assume aucune responsabilité de l'usage fait de ces techniques par les stagiaires, pendant et après leur formation. La responsabilité de l'IFAC est de transmettre des outils éthiques d'une manière éthique et cette responsabilité s'arrête là.

Le stagiaire s'engage à faire preuve d'ouverture d'esprit durant la formation. L'enseignement fourni se base sur la méthodologie d'apprentissage de Richard Bandler et sur les techniques de mémorisation de Tony Buzan, et sont en rupture totale par rapport aux méthodologies traditionnelles d'enseignement et seule une attitude positive, ouverte et pleine de curiosité permettra l'intégration des concepts et des techniques. Le stagiaire reconnaît avoir été prévenu. Aucune plainte ne saurait être prise en compte quant à la manière de transmettre.

ARTICLE 2. INSCRIPTION

Le stagiaire commence par émettre son règlement. Peu après son règlement, le stagiaire recevra un dossier de candidature, accompagné des Conditions Générales de Vente et des Conditions Particulières. Il devra renvoyer scanné par e-mail (contact@ifac-formations.com) le dossier de candidature ainsi que les conditions particulières sous 5 jours.

Ce dossier sera analysé par l'IFAC et donnera lieu soit à une validation de l'inscription (et le stagiaire sera alors notifié par e-mail et recevra une facture), soit à un rejet de l'inscription. Auquel cas, l'IFAC notifiera également le stagiaire par e-mail et effectuera un remboursement intégral des montants versés sous 5 jours.

Le stagiaire s'engage donc à ne faire aucune dépense en rapport avec la formation (réservation d'hôtel, de transport, ...) avant d'avoir reçu la confirmation par email de la **validation** de son dossier de candidature. Aucune plainte ne saurait être reçue par l'IFAC si cette consigne n'était pas respectée.

La validation ou non d'un dossier de candidature est laissée à la discrétion de l'IFAC et de Richard Bandler et aucune réclamation ne saurait être reçue quand à un éventuel refus.

ARTICLE 3. CERTIFICATION

Contrairement à bien des formations, la formation de PNL validée par Richard Bandler n'est pas forcément accordée à tout le monde. Si Michel Wozniak considère que le stagiaire n'est pas suffisamment au point pour obtenir son certificat, il ne le recevra pas. Les raisons de cette décision seront indiquées au stagiaire. Aucune plainte ne saurait être reçue. En effet, c'est la globalité de la prestation du stagiaire qui est évaluée : ses connaissances théoriques, sa mise en pratique, son attitude, ... Ces critères, souvent subjectifs, ne sont pas quantifiables. Donc plutôt que de contester, le stagiaire aura tout intérêt à chercher à s'améliorer dans les lacunes qui lui auront été indiquées.

Un stagiaire n'obtenant pas son certificat signé par Richard Bandler pourra toutefois demander l'émission d'une attestation de participation émise par l'IFAC.

ARTICLE 4. PROPRIETES INTELLECTUELLES

Les supports transmis aux stagiaires restent la propriété intellectuelle de Michel Wozniak et des formateurs IFAC habilités. Ils peuvent toutefois se faire assister par des personnes elles-mêmes formées et reconnues compétentes par Richard Bandler.

ARTICLE 5. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET D'ANNULATION

L'achat de la formation (en une ou plusieurs fois selon l'offre en vigueur) donnera droit au délai de rétractation légal de 10 jours.

Au-delà de ce délai, un montant forfaitaire de 500€ (acompte) sera non remboursable, quel que soit le cas de figure (hormis en cas de refus du dossier d'inscription).

Au-delà du délai légal de rétractation, le règlement est exigé et les sommes demandées sont dues, selon le mode de règlement initialement convenu. Tout manquement et tout retard donnera lieu à la procédure proposée dans les CGV (passage par un cabinet de recouvrement, avec majoration du restant dû permettant de couvrir les frais dudit cabinet).

En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début de la formation, les sommes versées par le stagiaire seront remboursées, à l'exception de l'acompte.

En cas d'annulation de 30 jours à 14 jours (inclus) précédant le début de la formation, le remboursement sera de 50% de la somme totale, moins l'acompte.

En cas d'annulation à moins de 14 jours du début de la formation, aucun remboursement ne sera accepté.

ARTICLE 6. EXPULSION DURANT LA FORMATION

Pour assurer la tranquillité et la qualité d'enseignement à l'ensemble des participants, toute attitude perturbant le déroulement de la formation (définition à discrétion de l'IFAC) donnera lieu à une expulsion ferme et définitive, à application immédiate. Un remboursement sera accordé au prorata du nombre de demi-journées entamées déjà suivies. Par exemple, si l'expulsion est faite durant la 6^e demi-journée de formation (sachant qu'il y en a 14 en tout) un remboursement sera proposé sur la base de 8 demi-journées non consommées (14 moins 8). Le remboursement sera donc de 50% de 8 demi-journées, moins l'acompte (selon le montant de la formation en vigueur au moment de l'inscription du stagiaire en question).

ARTICLE 7. LICENCE

La PNL est soumise à licence d'utilisation, gérée par la SNLP (Society of NLP).

Le stagiaire est informé que le premier jour de la formation, il recevra deux exemplaires de la licence PNL qu'il devra compléter et signer. Seuls les stagiaires signant la licence pourront prétendre au certificat signé par Richard Bandler. Le stagiaire devra également remplir une fiche profil émise par la SNLP en indiquant les informations le concernant. Le stagiaire devra également fournir une photo d'identité.

Le stagiaire devra également signer une décharge autorisant l'utilisation de son image, par rapport à la vidéo qui sera enregistrée.

ARTICLE 8. QUALITE ET VERIFICATIONS

Le stagiaire est informé que pour des raisons évidentes de qualité, la formation sera enregistrée en vidéo (exigence donnée par Richard Bandler pour qu'il puisse lui-même s'assurer de la qualité de ses formateurs) et pourra être visionnée par des tiers choisis. Tout stagiaire ne désirant pas apparaître sur la vidéo aura la responsabilité de ne pas se présenter dans le champ de la caméra, ou alors de ne pas s'inscrire. Aucune plainte ne saurait être reçue.

J'ai bien lu et j'accepte sans réserve les conditions particulières mentionnées ci-dessus, ainsi que les conditions générales de ventes accessibles ici (<https://www.ifac-formations.com/wp-content/uploads/CGV/CGV.pdf>).

- Pensez bien à parapher chaque page.
- Indiquez ici votre nom et prénom :
- Indiquer ici la date du jour : ____ / ____ / _____
- Signez ici :
